

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le trois avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 15 mars 2013.

Etaient présents : Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Francis LORiot, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL, Patricia LEROUX

Absente excusée : Anne SIGWALT

Secrétaire de séance : Bruno Taunin

Membres en exercice : 9 Aucun pouvoir n'a été donné

Après approbation du dernier procès-verbal l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Approbation du compte administratif 2012

Alexandre Quillet informe le conseil que la Commission des Finances composée de lui-même, de Perrine Forzy, Francis Lorient et Bruno Taunin s'est réunie le lundi 11 mars 2013 pour étudier les Comptes à partir du Grand Livre.

Madame le Maire présente le détail du compte administratif qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	129 942.99 €
Recettes	318 831.91 €
Excédent	188 889.62 €

Section d'investissement

Dépenses	38 617.06 €
Recettes	32 473.17 €
Déficit	6 143.89 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre Quillet, membre de la Commission des Finances, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'année 2012 présenté par Perrine FORZY, ordonnatrice de la Commune.

Affectation des résultats :

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 188 889.62 € et un déficit d'investissement de 6 143.89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 6 143.89 € d'excédent de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement et d'affecter 182 745.73 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2013.

Approbation du compte de gestion :

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte de gestion 2012 de Monsieur Guillée, Receveur.

2. Vote du budget prévisionnel 2013 et des délibérations attenantes :

Les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 297 257 €
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 224 240 €

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

Vote des taux d'imposition locale :

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les nouveaux taux suivants :

- 8.50 % pour la taxe d'habitation
- 8.44 % pour le foncier bâti
- 14.24 % pour le foncier non bâti
- 13.95 % pour la cotisation foncière des entreprises

3. Diminution du temps de travail de Mme Rimbot

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal

Qu'ils l'ont autorisée à signer en date du 1^{er} octobre 2011 un arrêté de reclassement pour trois heures hebdomadaires de Mme Josette RIMBOT afin répondre à l'obligation de la Commune de reclasser Mme Rimbot qui travaillait sur le site de Gamaches pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Thilliers-Gamaches-Villers dissous en date du 30 septembre 2011 pour cause de perte de son objet social ; le temps de travail de Madame Rimbot passait ainsi de 16 heures à 19 heures,

Que par une délibération en date de mars 2012, le Conseil a décidé, en fonction de la charge de travail, de passer le temps de travail de Madame Rimbot de 19 heures à 18 heures à compter du 1^{er} juin 2012.

Après en avoir délibéré, toujours au motif que la charge de travail pour le secrétariat de mairie ne justifiait pas la reprise à la charge de la commune du temps de reclassement des heures de secrétariat pour l'ancien SIVOS de Madame Rimbot

Le Conseil Municipal décide à 6 voix pour et 2 abstentions (F. Lorient et P. Leroux) de diminuer le temps de travail de Mme Rimbot d'une heure à compter du 1^{er} juin 2013 ; le contrat sera alors de 17 heures hebdomadaires.

4. Transfert de la compétence maintenance de l'éclairage public au SIEGE

Madame le Maire expose que, par délibération antérieure, la commune a transféré au SIEGE la compétence relative aux travaux neufs d'éclairage public – investissement, en application du paragraphe a) de l'art.4 des statuts du SIEGE.

Les conditions d'exercice de la maintenance ayant été définies par le SIEGE, Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter le transfert total, investissement et fonctionnement, de la compétence éclairage public.

Compte tenu des besoins et de l'environnement de la commune, Madame le Maire propose de retenir le niveau 2, avec une contribution annuelle fixée à 25€ TTC par point lumineux et par armoire et une provision de 5€TTC pour les réparations des dommages.

Au vu des propositions de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le transfert total de la compétence éclairage public - investissement et maintenance au SIEGE
- retenir le niveau 2 pour la maintenance
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du SIEGE du réseau d'éclairage public existant.

5. Travaux route de Chauvincourt et impasses des peupliers : Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie route de Chauvincourt et impasses des peupliers.

6. Maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers de la route de Chauvincourt et le Clos Thorel

Le Conseil Municipal décide de choisir Mme Agathe Fortin pour la maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers de la route de Chauvincourt et le Clos Thorel et autorise Madame le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour ces aménagements.

7. Convention de coordination de travaux avec la Communauté de Communes pour les travaux connexes avec la voirie au Clos Thorel :

Le Conseil Municipal décide de confier à la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à la chaussée et autorise Madame le Maire à signer avec la CC la convention de coordination de travaux mettant à la charge financière de la Commune les travaux de compétence communale.

8. Proposition de rachat du mobilier de la bibliothèque par la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Communauté de Communes de racheter pour un montant de 700€ correspondant à 14.60% du montant HT de la valeur à neuf du matériel.

9. Constitution d'une commission « Urbanisme »

Madame le Maire informe qu'il convient de constituer une commission « Urbanisme » qui aura pour mission d'accompagner activement le cabinet d'études chargé de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme et d'éclairer les membres du Conseil Municipal au moment des prises de décisions. La constitution de cette commission est reportée en attendant d'avoir plus d'information sur les dates de réunions.

10. Groupement de commandes pour l'élaboration des PLU de Saussay la Campagne, Sainte Marie de Vatimesnil, Farceaux, Gamaches en Vexin, La Neuve Grange, le Thil en Vexin, Hacqueville, Nojeon en Vexin et Puchay :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Madame le Maire à signer le marché avec le Bureau d'Etudes qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes pour l'élaboration des PLU de Saussay la Campagne, Sainte Marie de Vatimesnil, Farceaux, Gamaches en Vexin, La Neuve Grange, le Thil en Vexin, Hacqueville, Nojeon en Vexin et Puchay.

11. Dématérialisation des actes administratifs :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Général permettant à la Commune d'accéder gratuitement à la plateforme départementale de dématérialisation des actes administratifs.

12. Questions diverses.

France Telecom :

France Telecom a changé avec diligence la chambre de visite située en face du 23 rue Oulgate. Par contre il nous a été répondu que France Telecom n'entretenait plus les cabines téléphoniques dans les communes de moins de 15 000 habitants et c'est donc Etienne Beaujour qui a fait le travail ; il en est ici remercié.

Logement de l'école :

Patricia Leroux s'inquiète du devenir du logement de l'école et il est convenu que ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Exposition de photos et de cartes postales :

L'idée d'une telle exposition rencontre un bon écho et Danièle Lemétais est sollicitée pour envisager de l'organiser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.